

## INTERVENTION DE M. Stéphane GRECH,

représentant le président de la C.C.I., M. KLEYNHOFF.

### M. Stéphane GRECH (C.C.I.) :

Bonjour et bienvenue à ce colloque sur les enjeux de la R.T. 2012.

Je vous prie d'excuser l'absence de Bernard KLEYNHOFF, président de la C.C.I. Nice – Côte d'Azur, qui ne peut être avec nous ce matin ; il m'a demandé de le représenter.

Vous le savez, la R.T. 2012 a pour objectif de limiter la consommation d'énergie primaire des bâtiments neufs, tout en suscitant d'une part une évolution technologique et industrielle significative pour toutes les filières du bâti et des équipements ; d'autre part, un très bon niveau de qualité énergétique du bâti indépendamment du choix de systèmes énergétiques ; enfin, un équilibre technique et économique entre les énergies utilisées pour le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire.

Le bâtiment consomme plus de 40 % de l'énergie en France ; c'est un élément central de la transition énergétique dont la loi a été promulguée au Journal officiel le 18 août.

C'est en effet le volet Bâtiment(s) qui est une des grandes priorités dans cette loi. Il comporte le plus grand nombre de mesures intéressantes comme, par exemple, un carnet numérique de suivi et d'entretien du bâtiment qui va permettre de suivre son évolution, de la construction de l'ouvrage à sa mutation, en passant par l'entretien - réparation ; un principe d'embarquement de l'efficacité énergétique à chaque fois que des travaux importants sont réalisés ; une exemplarité énergétique des nouvelles constructions sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat, de ses établissements publics ou des collectivités territoriales.

Vous le voyez, il existe un réel potentiel économique et de création d'emplois autour de cette filière du Bâtiment : le Bâtiment emploie, pour mémoire, plus d'un million de salariés et 360 000 artisans pour environ 124 milliards de travaux réalisés sur le sol français.

Ce colloque a pour but de se rencontrer, d'expliquer, de partager des expériences et d'accompagner la montée en gamme de la filière.

Je remercie nos partenaires pour cette organisation et notamment la Compagnie des Experts auprès de la Cour administrative d'Appel de Marseille, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, l'Ordre des Avocats des Barreaux de Nice et Grasse.

Je remercie également Lionel LUCA, député-maire de Villeneuve-Loubet, pour son accueil.

C'est dans cette optique que la Chambre de Commerce et d'Industrie Nice – Côte d'Azur a réuni les acteurs de l'Énergie. D'ailleurs, nombreux sont ceux qui travaillent autour de l'acte de bâtir, au travers notamment du club Smart Grids Côte d'Azur. La création du club Smart Grids Côte d'Azur par la C.C.I. Nice – Côte d'Azur s'inscrit dans la continuité des actions qu'elle mène sur ce sujet depuis 2010 et notamment le travail de communication sur la filière et les projets azuréens, avec les fiches-projets et cartographies des acteurs, les représentations lors des événements majeurs et la toute récente plaquette Smart Grids ; la charte Smart Grids Côte d'Azur ayant servi de socle de démarrage à la réflexion, puis à l'étude d'un lot Smart Grids sur l'éco-quartier Nice Méridia lancé par l'E.P.A. Plaine du Var (là, on est bien dans le concret), et l'animation locale de la filière avec les nombreux groupes de travail réunis depuis 2010 et l'appui au salon Innovative City depuis 2012.

Donc, plusieurs actions structurantes du club Smart Grids sont prévues d'ici à mi-2016, dont certaines, spécifiques aux acteurs du Bâtiment comme :

.- d'une part, la création d'un groupe de travail Prescription, suite à la publication d'une première note de stratégie sur les atouts du Bâtiment intelligent et durable. Ce groupe de travail aura pour objectif de préparer un document pour conseiller les acteurs de la « Prescription » sur les solutions Smart à inclure dans la conception et leur aménagement ;

.- et d'autre part, la création d'un groupe de travail Formation visant à cartographier l'offre de formation existante et à structurer l'évolution de l'offre, si cela s'avère, évidemment, pertinent.

J'ajouterai également que les nombreuses indications qui sont au cœur de la R.T. 2012 sont un des sujets centraux de l'Observatoire immobilier de la Chambre de Commerce et d'Industrie, mais il s'agit aussi d'être lucide(s), car si cette nouvelle réglementation apporte une performance énergétique durable, elle représente également un coût pour les acteurs de la construction qui se répercute au final sur le prix de vente des bâtiments.

C'est pour illustrer et apporter des réponses à cette question importante de l'impact de la réglementation sur l'économie de la construction que l'Observatoire immobilier animé par la C.C.I., et auquel participe(nt) un large panel des acteurs de l'acte de bâtir, s'est donné comme objectif d'étudier la répartition des coûts de construction au regard notamment de l'évolution des réglementations, comme, par exemple, l'accessibilité et la R.T. 2012.

C'est donc ainsi que nous comprendrons et accompagnerons au mieux les dynamiques actuelles et futures.

La C.C.I. Nice – Côte d'Azur, plus que jamais, est votre partenaire sur ce sujet central pour l'économie de notre département.

J'espère que ce colloque -et je n'en doute pas- répondra à vos attentes. Merci pour votre attention et votre présence.

*- Applaudissements -*